

Déclaration Préalable

F3SCT RPN du 11 Juin 2026

Monsieur le Président,

Monsieur le Directeur général,

Mesdames et Messieurs les représentants de l'administration,

Mesdames et Messieurs les représentants du personnel,

Chers collègues,

Cette formation spécialisée se tient dans un contexte particulièrement tendu pour l'ensemble de nos collègues, sur tous les territoires, de l'Hexagone aux outre-mer.

Cette tension se répercute sur toutes les filières, tous les services et tous les agents de la Police nationale.

Attendez-vous l'implosion de notre profession ?

Les conditions de travail ne semblent plus constituer une réelle préoccupation pour vous, Monsieur le Président. Votre absence lors de plusieurs formations spécialisées en est une première illustration.

D'autres éléments du quotidien de nos collègues ne font que corroborer ce sentiment :

Amélioration invisible concernant la livraison des tenues pour les policiers actifs, les policiers adjoints ou les élèves gardiens de la paix ;

Augmentation des risques psychosociaux à travers la mise en place de règles traduisant une forme de défiance à l'égard des agents ;

Pression sur leur santé par le prélèvement de 10 % de leur traitement en cas d'arrêt de travail, sans discernement, ne leur permettant pas toujours de se soigner sereinement ;

Pression sur leur mobilité par l'instauration d'une clé de blocage de 10 % sur les demandes de mutation dans les différents territoires, et même n'inscrivant que 10 % des candidats au mouvement polyvalent, empêchant nombre d'entre eux de construire un projet de vie familiale durable ;

Pression sur les enquêteurs et les services d'investigation dès qu'une actualité défraie la chronique, sans prise en compte de la réalité du terrain ni adaptation des effectifs, les missions s'accumulant au détriment de leur capacité opérationnelle ;

Pression sur les effectifs de terrain afin de soigner les statistiques, sans considération de la capacité des services d'investigation, déjà saturés, de prendre en charge ;

Pression budgétaire dans le cadre du G7, conduisant à une offre de restauration inadaptée à des vacations de 12 heures consécutives, sans consultation préalable de la médecine de prévention ni des inspecteurs santé et sécurité au travail sur les conséquences sanitaires ou les conditions de salubrité de la chaîne alimentaire.

À l'arrivée, un fort mécontentement des agents face à des prestations très éloignées des obligations de l'employeur, alors même que ces questions avaient été correctement anticipées et gérées lors des Jeux olympiques.

Pour **UN1TÉ**, des collègues qui ne se sentent plus écoutés par leur autorité de tutelle ne peuvent exercer leur mission dans des conditions satisfaisantes. Cette lassitude grandissante ne peut qu'altérer l'image de l'État auprès de la population.

Le nombre particulièrement élevé de suicides en 2025 ne semble pas davantage avoir conduit à une inflexion de la politique menée par notre employeur ni à une prise en compte immédiate de la gravité de cette situation.

Parallèlement, malgré l'existence de textes législatifs et réglementaires, les fondamentaux de la prévention restent insuffisamment appliqués :

Le sport opérationnel n'est toujours pas mis en œuvre dans l'ensemble des services ;

Le plan Investigation ne nous apparaît pas suffisant pour améliorer considérablement les conditions de travail des enquêteurs ;

La mise en place d'une cartographie claire des assistants et conseillers de prévention, accompagnée de la circulaire annoncée depuis la réforme de la Police nationale, n'a toujours pas été réalisée, au détriment de la politique de prévention due aux agents ;

Le suivi des accidents de service ainsi que celui des visites obligatoires de médecine de prévention ne sont pas suffisamment efficaces.

Et cette liste est loin d'être exhaustive au regard des nombreuses difficultés rencontrées quotidiennement par les personnels.

Vous le savez, **UN1TÉ** n'a cessé de vous alerter sur ces dispositifs et sur le manque d'engagement de certains responsables à en faire des enjeux centraux.

Pour **UN1TÉ**, de bonnes conditions de travail constituent au contraire un facteur essentiel d'efficacité opérationnelle.

UN1TÉ



UN1TÉ.MI
FO

La salubrité des locaux, le respect des temps de pause conformément aux préconisations de la médecine de prévention, la prise en compte de la fatigue induite par certains cycles de travail ou certaines missions à risques, notamment pour les CRS ou les compagnies d'intervention, sont autant d'éléments qui ne doivent jamais peser sur les agents lorsque les défaillances relèvent de l'employeur.

Les visites de service et les délégations d'enquête permettent de faire remonter fidèlement la réalité du terrain. Les préconisations qui en résultent doivent être suivies d'actions concrètes et pilotées par vos services.

Ce pilotage est-il réellement effectif ?

Pour **UN1TÉ**, la réponse est non.

Au vu de l'ensemble des éléments décrits, nous espérons que la rentrée sociale des policiers sera apaisée. Nous ne vous le garantissons pas aujourd'hui...

UN1TÉ s'inquiète également du projet des Responsables de Tir PN qui pour satisfaire une gestion statistique risque de dégrader la formation des agents.

Enfin, **UN1TÉ**, dans le cadre d'un dialogue social exigeant mais constructif, entend demeurer un acteur engagé en faveur d'une politique ambitieuse d'amélioration des conditions de travail au sein de la Police nationale, et non, comme certains voudraient le faire croire, un facteur de risques psychosociaux pour les cadres.

Pour **UN1TÉ**, la prévention et l'amélioration des conditions de travail doivent s'inscrire dans une démarche quotidienne, portée pleinement par l'ensemble de la chaîne hiérarchique.

Pour **UN1TÉ**, l'employeur doit écouter et entendre les demandes de ses agents.

UN1TÉ demande que la présente déclaration soit annexée au procès-verbal de cette instance.